

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ADMINISTRATION GENERALE

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS
N° 2015-021 AU N° 2015-041**

Délibération : **05.2015.028**

Transmis en préfecture le :

1 juin 2015

Séance du : **26 mai 2015**

Compte-rendu affiché le **2 juin 2015**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **20 mai 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian
ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY,
Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe
MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU,
Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-
PERROT

Membres absents excusés à la séance :

François VURPAS, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie
JANAS, Evan CHEDAILLE

Pouvoirs :

Nicole CARTIGNY à Marie-Paule GAY, Anne-Marie
JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Evan
CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

Membres absents à la séance :

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-021	Acceptation d'indemnité de sinistre Intrusion à l'école Paul Frantz le 30 novembre 2014	La présente décision vise à accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 1 791.36 euros au titre de l'assurance dommages aux biens concernant l'effraction dans l'enceinte du bâtiment B de l'école Paul Frantz en date du 30 novembre 2014.
2015-022	Avenant de transfert au marché 13/36 "Produits phytosanitaires", lot 5 "Gazon"	La société LES GAZONS DE FRANCE a fait l'acquisition de la branche d'activité de distribution des produits phytosanitaires auprès de tous professionnels exploitée jusque-là par la société GRAINE VOLTZ. Le marché 13/36 "Produits phytosanitaires", lot 5 "Gazon" nous liant à la société GRAINE VOLTZ, la présente décision vise à établir un avenant de transfert afin de poursuivre l'exécution de ce marché avec LES GAZONS DE FRANCE.
2015-023	Marché n°15/08 Plantation d'arbres, d'arbustes et de plantes de haies	La commune de Saint-Genis-Laval effectue régulièrement des plantations d'arbres, d'arbustes et de plantes de haies, demandant un matériel spécifique pour le dessouchage, le creusement des fosses et l'installation des nouveaux arbres. Le précédent marché public sur cet objet arrivant à son terme en avril 2015, une nouvelle procédure a donc été lancée. 8 offres ont été remises. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse de ces dernières, à retenir la société ID VERDE comme attributaire du marché.
2015-024	Marché n°15/06 Fourniture de livres et de documents sonores et audiovisuels	Le marché 13/42 relatif à la fourniture de livres et de documents sonores est arrivé à son terme le 31 décembre 2014 et l'accord-cadre AC/66 relatif à la constitution d'un fonds de DVD pour la Médiathèque arrive à son terme le 30 avril 2015 . Aussi afin de réunir ces fournitures dans une seule et unique procédure, une consultation de marché public a été lancée. Au total 10 candidats ont remis des offres pour un ou plusieurs lots de la consultation. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse de ces dernières, à retenir les attributaires suivants : - pour le lot n°1 "Offices nouveautés et commandes tous publics": la librairie RIVE GAUCHE (Diffusion Rhodanienne de la Librairie Papeterie); - pour le lot n°2 "Ouvrages de fond tous publics": la librairie DECITRE; - pour le lot n°3 "Bandes dessinées et mangas tous publics": la librairie LA BANDE DESSINÉE; - pour le lot n°4 "Nouveautés et ouvrages de fond jeunesse": la librairie A TITRE D'AILE; - pour le lot n°5 "Nouveautés et fonds de catalogue DVD tous publics": la société COLACO; - pour le lot n°6 "Nouveautés et fonds de catalogue CD tous publics": la société GAM.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-025	Marché n° 15/07 Entretien des toilettes publiques	La Ville de Saint-Genis-Laval dispose de trois toilettes publiques automatisées nécessitant un entretien régulier. Aussi une consultation de marché public a été lancée pour cet objet. Deux offres ont été remises. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse de ces dernières, à retenir le candidat MPS comme attributaire du marché pour un montant annuel de 8 412 euros HT.
2015-026	Marché n° 15/09 Travaux de réhabilitation du futur poste de police municipale de Saint-Genis-Laval / Façades	À l'issue d'une consultation concernant les travaux de réhabilitation du futur poste de police municipale, tous les lots de travaux ont été attribués à l'exception de celui relatif aux façades, déclaré infructueux. Aussi une nouvelle consultation sur cet objet a été lancée. 4 offres ont été remises pour cette consultation dont une irrégulière. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des trois offres restantes, à retenir la société FERNANDEZ Façades comme attributaire du marché pour un montant de 18 283,90 euros HT.
2015-027	Marché 14/11 Travaux de construction de la nouvelle Maison de Quartier des Collonges. Lot 3 : agrément d'un sous-traitant	L'entreprise SAPEC a été retenue sur le lot 3 « Étanchéité » des travaux de construction de la maison de Quartier pour la somme de 135 552.45 € HT. Afin de réaliser la toiture végétalisée, il propose la candidature d'un sous-traitant : la SARL Le Prieuré. Son dossier comportant toutes les pièces justificatives nécessaires, la présente décision vise à agréer sa candidature.
2015-028	Convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux du lycée René Descartes à ELIOR Restauration pour l'année scolaire 2014-2015	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, les Régions et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée René Descartes. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux à ELIOR Restauration, a donné un avis favorable. Aussi la Ville a signé une convention d'utilisation et de mise à disposition pour l'année scolaire 2014-2015. L'occupation donnera lieu à une redevance de 100 euros la journée.
2015-029	Remboursement d'une retenue de garantie Marché 12/54 Travaux de rénovation de l'hôtel de ville Entreprise SBM mise en liquidation	Par délibération n° 10.2011.059 du 20 octobre 2011 la Ville a attribué le lot n° 5 (menuiseries intérieures et extérieures bois) du marché de travaux de rénovation de la mairie à l'entreprise SBM SAS qui a été mise en liquidation par jugement du 28 mars 2013. Le liquidateur la SELARL MDP, sollicite le paiement des retenues de garantie, Cependant une fiche GPA ayant été établie pour des désordres constatés sur la banque de l'accueil central, il convient de prélever sur la retenue de garantie s'élevant à 11 097,59 euros, le montant des réparations estimé à 3 000 euros qui fera l'objet d'un titre de recette sur le budget principal et de rembourser le solde (8 097,60 euros) au liquidateur judiciaire.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-030	Marché n° 15/05 AMO pour la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée de la Ville de Saint-Genis-Laval	La Ville de Saint-Genis-Laval a un patrimoine communal d'environ 60 Établissements Recevant du Public (du 1 ^{er} et du 2 ^e groupe). Certains travaux relatifs aux normes d'accessibilité restent encore à opérer ou doivent faire l'objet d'une dérogation dans le cadre d'un AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmée) à déposer auprès de la Préfecture. Afin de réaliser l'ensemble de ces demandes administratives, il est nécessaire de recourir à un prestataire extérieur pour le dépôt conforme du dossier. Une consultation de marché public a donc été lancée en ce sens et cinq offres ont été remises. Deux d'entre elles étaient irrégulières. Aussi seules trois offres ont été analysées. A l'issue de cette analyse, la présente décision vise à retenir le candidat ACCEO comme attributaire de ce marché pour un montant total (offre de base + prestation supplémentaire éventuelle) de 22 892, 52 euros HT.
2015-031	Marché 14/16 Restructuration et rénovation de la Médiathèque Lot 4 : Agrément d'un sous-traitant	L'entreprise SOCAM a été retenue sur le lot 4 « Serrurerie » des travaux de restructuration et rénovation de la Médiathèque pour la somme de 182 191 euros HT. Afin de réaliser les marches en bois de l'escalier central et les tablettes des gardes-corps, SOCAM propose la candidature d'un sous-traitant : CHAPUIS SAS pour un montant de 12 851 euros HT. Son dossier comportant toutes les pièces justificatives nécessaires, la présente décision vise à agréer sa candidature.
2015-032	Accord-cadre AC/69 Travaux de mise en conformité électrique	Une procédure d'accord-cadre a été lancée afin de désigner un prestataire pour la réalisation des travaux de mise en conformité électrique des bâtiments. 4 candidats ont remis une offre avant la date limite de remise des offres. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à retenir la société ESPACE 3 comme attributaire de cet accord-cadre.
2015-033	Acceptation indemnisation sinistre du 13/02/2015 véhicule 387 BHY 69	La présente décision vise à accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 1 686.90 euros correspondant au montant évalué à l'expertise des coûts de réparation, déduction faite de la franchise de 180 €.
2015-034	Acceptation indemnité de sinistre jeu dans la cour de l'école P. Frantz le 26/11/2014	La présente décision vise à accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 608.40 euros correspondant au coût de mise en sécurité et de la réparation du jeu, parallèlement au recours engagé contre le tiers responsable.
2015-035	Convention d'utilisation et de mise à disposition d'une salle du lycée André Paillot à l'école primaire Paul Frantz le 11 mai 2015	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, les Régions et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée André Paillot. Le lycée, sollicité pour une utilisation et une mise à disposition de ses locaux à l'école primaire Paul Frantz le 11 mai 2015, a donné un avis favorable. Aussi la Ville a signé une convention d'utilisation et de mise à disposition.
2015-036	Acte de suppression de la régie d'avances de la crèche collective des P'tits Mômes	La crèche collective des P'tits Mômes ne faisant plus aucune dépense sur la régie d'avances, la présente décision vise à supprimer cette régie.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-037	Suppression de la régie d'avances de la crèche familiale des P'tits Mômes	La crèche familiale des P'tits Mômes ne faisant plus aucune dépense sur la régie d'avances, la présente décision vise à supprimer cette régie.
2015-038	Acte modificatif de la régie d'avances des services administratifs	Afin de répondre à l'évolution dématérialisée de certains prestataires de la collectivité, il est nécessaire de doter la régie d'avance des services municipaux d'une carte bancaire. La présente décision vise donc à modifier la régie d'avances des Services Administratifs et à accepter en sus du numéraire et chèques la carte bancaire comme mode de règlement.
2015-039	Marché 14/16 Travaux de restructuration et de rénovation de la Médiathèque Lot 5 : Agrément d'un sous-traitant	L'entreprise Dumas Isolation Cloisons a été retenue sur le lot 5 " Cloisons / Faux -Plafonds " des travaux de restructuration et rénovation de la Médiathèque, pour la somme de 132 989,53 euros HT. Afin de réaliser des travaux de plâtrerie, DIC propose la candidature d'un sous-traitant : TM Plâtrerie pour un montant de 3 000 euros HT. Son dossier comportant toutes les pièces justificatives nécessaires, la présente décision vise à agréer sa candidature.
2015-040	Marché n° 15/11 Fourniture, installation et maintenance de la technologie RFID pour l'identification, la protection antivols et l'automatisation des prêts-retours des documents de la Médiathèque de Saint-Genis-Laval	La Ville de Saint-Genis-Laval a entrepris une restructuration du projet culturel et architectural de sa médiathèque, afin de répondre aux nouvelles exigences de services à la population et normes environnementales. La RFID fait partie de ces nouveaux services qui vont être offerts aux usagers. La mise en place d'automates de prêts-retours des documents, installés à proximité de l'accueil, permet l'autonomie des usagers qui le souhaitent et de dégager du temps aux agents de la Médiathèque pour le conseil des usagers. Aussi une consultation a été lancée. 3 candidats ont remis une offre. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse, à retenir le candidat 3M comme attributaire de ce marché pour un montant de 38 784,44 euros HT.
2015-041	Marché n° 15/10 Remplacement du groupe froid de la Médiathèque de Saint-Genis-Laval	Le groupe froid de la médiathèque situé en toiture n'a plus le rendement nécessaire au refroidissement des locaux d'une part et fonctionne avec un fluide frigorigène aujourd'hui interdit d'autre part. Aussi il est décidé de le remplacer par du matériel plus performant et conforme aux normes actuelles. Pour cela une consultation a été lancée et 10 candidats ont remis une offre dont une candidature non admise et trois offres irrégulières. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres restantes et d'une négociation, à retenir la société CVTI comme attributaire du marché pour un montant de 17 932,79 euros HT pour son offre de base et de ne pas retenir la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) relative à la mise en place d'une pompe double flux.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2015-021 à 2015-041 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté **POUR**

Liste des élus ayant voté **CONTRE**

Liste des élus s'étant **ABSTENUS**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.